L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Gérant, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 10 JUIN 188

## OFFICIEL.

### Lois votées par l'Assemblée Générale

DE

### L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1884.

[No. 1.

RESOLUTION CONJOINTE

Invitant nos sénateurs et représentants au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation immédiate de $125,000 pour enlever du bayou Pierre l'obstacle (raft) qui y a été placé par les officiers de l'armée des Etats-Unis.

Attendu que le lieutenant Woodruff, de l'Armée des Etats-Unis, chargé de désobstruer le lit du haut de la Rivière Rouge, en 1872, a fait placer dans le Bayou Cypremor, qui coule de la Rivière Rouge dans le Bayou Pierre, un grand radeau (raft) d'environ deux milles de longueur, pour faciliter son travail, et que ce radeau après avoir un peu plus tard brisé ses amarres est allé se loger à environ douze milles plus bas dans le lit du Bayou Pierre; et

Attendu que l'obstacle a augmenté si rapidement qu'il obstrue complètement à cette heure le lit du Bayou Pierre sur une étendue de huit à neuf milles, et que, dans quelques années, il aura atteint le grand chenal de la Rivière Rouge; et, Attendu que ledit obstacle s'oppose déjà à l'écoulement des eaux de la Rivière Rouge sur une étendue de soixante-quinze milles, au-dessus de Shreveport, causant l'inondation de plantations de coton de grande valeur qui occupent une superficie de cent cinquante milles, et entraînant la perte d'au moins soixante-quinze mille balles de coton et d'autres produits:

Il est résolu par le Sénat de l'Etat de la Louisiane, avec le concours de la Chambre des Représentants, que: Nos sénateurs et représentants au Congrès sont invités à s'adresser au gouvernement général pour en obtenir une allocation immédiate de cent vingt-cinq mille piastres [$125,000], destinée à enlever l'obstacle ci-dessus [raft] lequel a déterminé une seconde fois cette année une si grande destruction de propriété, plongeant dans le dénument le plus absolu plusieurs milliers de personnes qui implorent maintenant la charité du gouvernement et dont la détresse ne saurait être soulagée pour une somme moindre que celle qui est demandée pour supprimer la cause de leur malheur. Nous invitons en outre nos sénateurs et représentants à faire savoir à qui de droit que si l'obstacle placé dans le cours d'eau ci-dessus par les officiers du gouvernement, n'est pas promptement enlevé, la portion la plus fertile et la plus cultivée de la Vallée de la Rivière Rouge devra forcément être abandonnée et que la population sera réduite à la misère la plus abjecte; ils devront aussi faire remarquer que les ingénieurs des Etats-Unis, dans les explorations faites en 1883 sous la direction du capitaine Miller, avaient prévu la catastrophe qui a frappé notre population, et avaient signalé le danger dans leurs rapports, ainsi que dans celui fait d'après le relevé exécuté en 1882 et qui renfermait un état estimatif des dépenses nécessaires pour la suppression de l'obstacle. Nous vous prions respectueusement d'appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité d'agir promptement pour désobstruer le Bayou Pierre.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 2 juin 1884.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 2.

LOI

Pour établir la manière de remplir les vacances pour la place de Juge de Cours d'Appel.

Sec. 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, toutes les fois qu'il surviendra une vacance, par suite de mort, de démission ou de destitution, ou de désaccord de circuit, d'un juge quelconque des Cours d'Appel, la place sera remplie, pour le mandat non expiré dudit juge, par voie d'élection des deux Chambres réunies de l'Assemblée Générale.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les fois que ladite vacance surviendra en dehors des sessions de l'Assemblée Générale, le Gouverneur est autorisé à la remplir en octroyant une commission qui expirera à la fin de la session suivante.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes lois contraires à cet acte sont et demeurent abrogées.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 3 juin 1884.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 8.

LOI

Faisant une allocation pour défrayer les dépenses de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour payer les vrais dépenses de voyage et le per diem des membres de la dite Assemblée, les salaires des officiers et des employés, ainsi que les autres dépenses y afférant, pour la session régulière commençant le 12 mai 1884.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de soixante-treize mille ($73,000) dollars, ou toute partie de cette somme qui sera nécessaire, est par le présent allouée pour payer les vraies dépenses de voyage et le per diem des membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les salaires des officiers et des autres employés, ainsi que les autres dépenses y afférant, pour la session régulière commençant le 12 mai 1884. Le montant sendit devra être prélevé et débourné comme ci-après:

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que de la somme ainsi allouée, cinquante-quatre mille cinq cents dollars ($54,500) seront employés pour la Chambre des Représentants, et dix-huit mille cinq cents dollars ($18,500) pour le Sénat. Le chairman des Comités de débours des deux Chambres devra, en appliquant aux dépenses la somme allouée par les présentes, émettre des titres (vouchers) en faveur des parties ayant droit à être payées et se faire donner par elles des reçus; ces titres (vouchers) seront approuvés et contresignés par le président de chaque Chambre, et l'Auditeur des Comptes publics, quand les dite titres (vouchers) lui seront présentés, devra tirer des warrants sur le Trésor, pour le montant de chacun d'entre eux, en faveur des parties y ayant droit.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que les warrants ci-dessus seront payés en puisant dans les fonds du trésor qui ne seront pas autrement affectés, et le trésorier est par le présent requis de payer les dite warrants en puisant dans les premiers fonds qui seront versés au trésor pour licences dues en 1884 et pour les taxes payables en 1884, de préférence sur tous autres warrants, excepté les warrants pour les salaires des officiers constitutionnels de l'Etat, pour l'année 1884, lesquels auront droit à la même primauté que les warrants dont il est question dans cette loi.

ROBT. P. HUNTER,
Speaker par intérim de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 3 juin 1884.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 8.

LOI

Faisant une allocation pour défrayer les dépenses de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour payer les vrais dépenses de voyage et le per diem des membres de la dite Assemblée, les salaires des officiers et des employés, ainsi que les autres dépenses y afférant, pour la session régulière commençant le 12 mai 1884.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de soixante-treize mille ($73,000) dollars, ou toute partie de cette somme qui sera nécessaire, est par le présent allouée pour payer les vraies dépenses de voyage et le per diem des membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les salaires des officiers et des autres employés, ainsi que les autres dépenses y afférant, pour la session régulière commençant le 12 mai 1884. Le montant sendit devra être prélevé et débourné comme ci-après:

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que de la somme ainsi allouée, cinquante-quatre mille cinq cents dollars ($54,500) seront employés pour la Chambre des Représentants, et dix-huit mille cinq cents dollars ($18,500) pour le Sénat. Le chairman des Comités de débours des deux Chambres devra, en appliquant aux dépenses la somme allouée par les présentes, émettre des titres (vouchers) en faveur des parties ayant droit à être payées et se faire donner par elles des reçus; ces titres (vouchers) seront approuvés et contresignés par le président de chaque Chambre, et l'Auditeur des Comptes publics, quand les dite titres (vouchers) lui seront présentés, devra tirer des warrants sur le Trésor, pour le montant de chacun d'entre eux, en faveur des parties y ayant droit.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que les warrants ci-dessus seront payés en puisant dans les fonds du trésor qui ne seront pas autrement affectés, et le trésorier est par le présent requis de payer les dite warrants en puisant dans les premiers fonds qui seront versés au trésor pour licences dues en 1884 et pour les taxes payables en 1884, de préférence sur tous autres warrants, excepté les warrants pour les salaires des officiers constitutionnels de l'Etat, pour l'année 1884, lesquels auront droit à la même primauté que les warrants dont il est question dans cette loi.

ROBT. P. HUNTER,
Speaker par intérim de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 3 juin 1884.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1884.—Température — Temps partiellement couvert, pluies locales, température saisonnaire.

Température du 9 juin 1884

Thermomètre de U. DUHAMEL, Opticien. 14 rue de Chartres.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 heures du matin | 76 | 24 |
| Midi | 90 | 32 |
| 3 P. M. | 95 | 35 |
| 6 P. M. | 85 | 29½ |

Lundi, 9 juin, 1884, 2 p. m

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes

| | | | |
|---|---|---|---|
| Atlanta | 76 | Louisville, Ky | 74 |
| Augusta, Ga | 81 | Memphis, Tenn | — |
| Galveston, Tex | — | Mobile, Ala | 80 |
| Cairo, Ill | — | Montgomery, Ala | 89 |
| Chateauguay, Tenn | — | Nashville, Tenn | 81 |
| Cincinnati, O | 78 | New Orleans, La | 86 |
| Davenport, Iowa | 57 | Omaha, Neb | 68 |
| Dubuque, Iowa | — | Pittsburgh, Pa | 82 |
| Galveston, Texas | 86 | Savannah, Ga | 91 |
| Indianola | 88 | Shreveport, La | 89 |
| Keokuk, Iowa | — | St. Louis, Mo | — |
| Key West, Fla | 86 | St. Paul, Minn | — |
| La Crosse, Wis | — | Vicksburg, Miss | 86 |
| Leavenworth, Kan | — | Yankton, D. T | 70 |

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

(inscrits au bureau de santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Fred H Ehlers à Mlle Emma L Gisser;
Armand François à Mlle Marie Albert;
Antoine Cagnolatz à Mlle Amanda Robertson;
Adolph Jackson à Mlle Martha Moore;
Joseph Shaw à Mlle Julia Smith;
Adam Lettman à Mlle Caroline Clay;
Wm A Wright à Mlle Lena Borjesch;
George Kalliquest à Mlle Joséphine Brekel;
Henry Wagner à Mlle Bertha L. French;
Joseph Frankel à Mlle Fannie Hoffander;
John Russell à Mlle Mary Howard;
Henry Anderson à Mlle Nancy Pilther.

Naissances.

Mme John Wallmeyer, une fille, 20 mai;
Mme John E Neville, une fille, 3 juin;
Mme D C Wootan, une fille, 3 juin;
Mme E J Collins, une fille, 29 mars;
Mme Irvine J Hard, une fille, 21 janvier;
Mme B. Despaux, une fille 25 mai;
Mme Eichos, un garçon, 24 mai;
Mme Chas Vanney, un garçon, 21 mai;
Mme John Roumen, un garçon, 8 avril;
Mme A J Armstrong, un garçon, 30 mai;
Mme C Storobel, une fille, 7 mai;
Mme Joseph Vogler, un garçon, 23 mai;
Mme W J Mahoney, un garçon, 2 avril;
Mme J Jorgens, un garçon, 14 mai;
Mme E A Engelbech, un garçon, 23 mai;
Mme D Gonzales, une fille et 2 garçons, 7 juin
Mme John Connolly, un garçon 20 mai;
Mme Isaac B Wolf, une fille, 23 avril;
Mme J A Madlangh, une fille, 23 avril;

Décès.

William Kelley, 32 ans, 1825 rue Terpsichore;
Charles Hester, 72 ans, Gretna;
Mme Veuve Malaizé C Grapin, 52 ans, 123 1/2 rue Ursulines;
Charles L Jenkins, 22 ans, 610 rue St Denis;
Philip Dowrie, 19 mois, paroisse St Bernard;
Anastus Walters, 60 ans, 440 rue St Pierre;
Francisca Mauticha, 11 mois, 76 rue St Philippe;
Mme Ida Kidder, 30 ans, 457 rue Chippewa;
Mme J H Ashley, 39 ans, 6 rue Jackson;
Henry Fuchs, 5 mois, 119 rue Première;
Wm Fuhs, 3 mois, 119 rue Première;
August C Bischof, 5 mois, 83 rue Dumaine;
Bernard Salgeon, 5 mois, 26 rue Port;
George L Wallace, 4 mois, coin Neuvième et Felicité;
James Ryan, 40 ans, rue Port près Morales;
Wm B McCloskey, 8 mois, 191 1/2 rue Palmyre;
Annie Moore, 18 mois, 69 rue Annonciation;
Gustave Schaller, 70 ans, 196 rue Royale;
Adolfas Bark, 54 ans, 225 rue Dauphine;
Wm Baiser, 3 mois, 62 rue Sud;
Mme Veuve Annette Jamey, 60 ans, rue Louise, près Orage;
Emile S Zey, 17 mois, 45 rue Monique;
Jeremiah Cuvary, 72 ans, 145 rue Roussean;
Gertrude Coil, 2 mois, 23 rue Serpture;
Michael Noenan, 55 ans, coin Teledano et Laurel;
Loulou King, 11 mois, rue St Denis près Seconde;
Mary Coffy, 107 ans, rue Massas près Chartres.
Beatrice Henry, 7 mois, 355 rue Camp;
Rachael Jones, 84 ans, 483 rue Chartres;
James Johnson, 49 ans, 145 rue Sud Liberté;
Elizabeth Henry, rue Nouvelle près Celestins;
Louis H Maledoma, 4 mois, rue Water entre General Taylor et Austerlitz;
Elizabeth Miller, 84 ans, Hotel Dieu;
John Reddy, 67 ans, 569 rue Sud Remparts;
Mary Miller, 20 ans, Alger;
Joseph Adams, 12 ans, Alger.
George Hewes, 6 mois, 79 rue Delarande;
Joseph Lewis, 2 ans, Tunisburg;
Mme Veuve Cyprien Lemis, 74 ans, Alger;
Mary Knupfer, 6 mois, coin Constance et Toledano
Theodule E Zeringue, 9 mois, 86 rue St Antoine.

**Décès de la semaine.**—Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la ville-Orléans, 162 personnes, dont 19 de phthisie pulmonaire, 9 de la petite vérole, 2 de la pneumonie, 4 de la rougeole, 7 (petite enfants) de convulsions, 3 de la maladie de Bright chronique, 7 d'affections du coeur, 0 vieillard de débilité, 2 de vieillesse, 1 de bronchite aiguë, 9 du choléra infantum.

*Age.*—Au-dessous d'un an, 48; de 1 à 2 ans, 18; de 2 à 5 [ans, 8; de 5 à 10 ans, 7; de 10 à 15 ans, 5; de 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 6; de 30 à 40 ans, 13; de 40 à 50 ans, 14; de 50 à 60 ans, 12; de 60 à 70 ans, 10; de 70 à 80 ans, 6; de 80 à à 90 ans, 80; de 90 à 100 ans, 2; de 100 ans et au-dessus de 100 ans 0.

*Nationalité*—Anglais, 0; Français, 4; Allemands, 3; Irlandais, 7; Italien, 0; Louisianais, 118; Américains (autres que Louisianais), 72; non classé, 0; Espagnols, 1; Ecossais, 0; Autrichien, 0; Suédois, 0; Suisse, 0.

Il est mort 80 personnes du sexe masculin et 82 du sexe féminin.

Il y a eu 16 décès à l'hôpital de charité, 5 à l'hôpital des personnes atteintes de la petite vérole, 0 à l'infirmerie de l'asile St-Vincent des petite enfants, 0 à l'Hôtel Dieu, 0 à l'infirmerie Touro, 2 à d'autres institutions.

Les coroners ont délivré 27 certificats de décès.

Proportion des décès [sur la base de 1,000 par an], dans la semaine, 36,00; blancs, 30,54; couleur, 64,36.

**Voyageurs arrivés.**

CITY HOTEL.

G M Murrell, femme et gargon, Mlle Fannie Murrell, Mlle Rose Murrell, Geo R Murrell, Vic W E Boyd, John Z Lewake, M D, J J Thornton, David Evans, Atlanta, Geo; E M Link, Erie, Pa; J S Perkins et femme, Walter Galen et enfant, Assomption, J F Irwin, femme et enfant, Bayou Sara, C Marshall, J E Cantben, femme et enfant, ville, L G Wessold, Lafourche, L S Greene, F M Brooks, J C Calhoun, Lee; Jas Brynthers, New York, E H Flowers, Chapel Hill, R E Burns, Meridian, F K Mayers, Pascagoula Democrat Star, H D Gibbs, D L Mimes, Miss; C T O'Calleyhan, Mobile; Mmes H L Rebiass, San Antonio, Miss C Smith, F B Hardbrooks, Galveston, Geo Brasilstine, Nashville, Tenn.

**Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:**

Mme veuve Constant Cambas et als à Michael W. Murphy, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois ..... $625

Anna et Euphrosine Belit à Mme C. Benney, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Delaronde, Tricou, Delery et Charters ..... $320

Les mêmes et Mme Clémentine Belit à Jules Gonzay, un terrain et bâtisses compris entre les mêmes rues que le précédent ..... $400

Les mêmes et même, un autre terrain et bâtisses compris entre les mêmes rues que les précédents ..... $500

George Lecassier à Jacinto Bunot, deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Commune, Bassin, Gravier et Franklin ..... $3,450

Raymond Pochelu à Frédérick Diamond, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Laurel, Foucher et Delachaise ..... $450

Le Protectant Orphan's Asylum au même, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues McCarthy, Delarmas, Villars et Clinton ..... $150

Germain Guillot à Mme Hyacinthe Fraza, la moitié d'intérêt dans un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Toulouse ..... $1000

Mme Mary C. Haley et als. à Mme Anna Sheehan: 1° un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Jackson, Philip, Clara et Magnolia; 2° un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Thalie, Erato et Freret ..... $200

M. et Mme Thos. McMahon à George Bleakley, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Dryades, Remparts, Gravier et Perdido ..... $1,200

Lucien Casimir à Auguste Warner Jr., un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Dumaine, Johnson, Ste-Anne et Galvez.

William Roge à John Casey deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Perdido, Miro, Tonti et Gravier ..... $575

Adrien C. Metreaux à Lucien Pierre Metreaux un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Bienville, Delery, Tricou et Jumonville ..... $75

Le même à Mme Anne Jornette, un terrain et bâtisses compris entre les mêmes rues que le précédent ..... $112 50

Le même à Marius Frank Metreaux, un terrain et bâtisses compris entre les mêmes rues que les précédents ..... $75 00

Le même à Mme Marie Mallet, six terrains et bâtisses compris entre les mêmes rues que les précédents ..... $450

Adam Haslauer et son épouse à Hartwell C. Nicholls, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Troisième, Seconde, St Patrick et St Denis ..... $600

**Cour Civile de District.**—Rheinstrow Frères intentent un procès à Forchemer Frères pour le recouvrement d'une somme de $639.

Thérèse Rasso demande le divorce d'avec John Feres, son époux.

**Cour criminelle**—Section B—Juge Baker—Des plaintes diverses ont été déposées hier, contre les nommés Arthur Séguin, Philippe Trout, Simon Lessher et Jacob Schultz.

Le ministère public a retiré les accusations formulées contre Chris Johnson pour actes de violence sur la personne de Caroline Williams; et contre Henri Brown, pour actes de violences aussi, sur la personne du chinois Sing-Kong.

**Cour du recorder Davey.**—Les juges de police correctionnelle ont plus lourde besogne le lundi que les autres jours; c'est que leurs cours n'ont pas siégé le jour du sabat, et qu'il y a les prisonniers de deux jours à juger. Une cause qui n'est peut-être pas étrangère à l'accumulation des prisonniers, c'est que le dimanche beaucoup de gens dont le désouvrement est grand, se livrent à de fréquentes et coplenses libations.

Bon nombre de pochards ont été vertement tancés hier, sans plus de punition.

Monroe et Polby Lawjert ont été plus grièvement tantifs que ceux qui avaient bu avec excès; ils ont commis un bris de paix et ont été condamnés à une amende de $20 ou à 30 jours d'emprisonnement.

Alex Johnson a jeté les dés en pleine rue, et a dû payer un *greenback* de V ou aller passer 10 jours entre quatre murs.

Harry Crowley, Thos. McGill, et Louis Darst, ivres et tapageurs ont eu a bourse délivrer à être privés de leur liberté pendant 20 jours.

John Fazier et Lille Elimore ont bu, se sont battus et ont tenu des propos obscènes; ils ont été punis en conséquence: $20 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

**Cour du recorder Ford.**—A. Hanret, George Poole, James Morore, George Alexander et Eugène Christophe, pour violation de l'ordonnance municipale 5046, ont été condamnés, chacun, à $25 d'amende ou à 30 jours de réclusion.

Susan Jackson, Rose Max, Geo. Jones John Lagrey, John Evans, Charles Chalmers pour des offenses diverses ont tous été à payer des amendes variant de $10 à $25, ou à subir des emprisonnements proportionnels.

**Hôtel de Ville.**—Le rapport du Trésorier de la ville sur la situation financière de la ville à la date du 7 juin, accuse les chiffres suivants:

| | |
|---|---|
| Reliquat, au 31 mai | $87,306 91 |
| Recouvrements, depuis | 3,922 95 |
| | $91,229 86 |
| Débours, depuis | 3,130 94 |
| Reliquat, au 7 juin | $88,098 92 |

Sommes au crédit des fonds des huit dernières années:

| | |
|---|---|
| Pour 1884 | $6,968 52 |
| Pour 1883 | 1,877 67 |
| Pour 1882 | 58,481 21 |
| Pour 1881 | 19,518 45 |
| Pour 1880 | 1,267 14 |
| Pour 1879 | 9 13 |
| Pour 1878 | 155 69 |
| Pour 1877 | 14 75 |
| Divers | 806 26 |
| Total | $88,098 92 |

—Le Maire est parti hier soir, pour Bâton-Rouge. Sa présence dans la capitale est urgente, paraît-il, pour sauvegarder les intérêts de la municipalité.

—Dans la dernière huitaine, dix personnes de couleur atteintes de la variole ont été reçues à l'hôpital de l'Avenue Hagan. Dans la même période, cinq y sont mortes et ont été enterrées aux frais de l'Administration.

—Un conduit souterrain a été posé rue des Champs-Elysées pour permettre au moulin à riz de M. Louis Bush de jeter dans le fleuve ses eaux impropres. Les travaux ont été exécutés conformément aux indications du voyer de la ville afin que les gens du voisinage n'en soient pas importunés.

—L'Association sanitaire auxiliaire a transmis au Commissaire des Travaux publics diverses plaintes de pente en mauvais état, de ruisseaux en s'accumulant des immondices et de plusieurs abus —suisances. Le surintendant de ce département de l'Administration, M. Robert Barthy, a promis de consacrer à ces plaintes l'attention voulue.

**Bureau de Santé.**—Le Dr. Holt avait convoqué hier soir, ses collègues du Bureau de Santé, en une séance devant remplacer celle de mercredi prochain.

Une lettre de M. A. F. Leovy a été lue. L'auteur réside dans le voisinage de la station de quarantaine du Mississippi, et suggère l'établissement d'un lazaret sur la rive ouest, en face du lazaret déjà établi, dans le but d'interdire les relations quotidiennes entre les deux rives, relations rendant possible l'importation ici de la fièvre jaune ou de maladies contagieuses.

Le comité de finances a accusé en sa possession la somme de $8927 69.

Le Dr. Salomon a présenté une série de résolutions félicitant l'assemblée qui a siégé ici il y a quelques jours, et qui s'est occupé de questions sanitaires, et souhaitant que ses travaux portent fruits.

Le Dr. Hoet a rappelé ce qu'il disait à la première séance du Bureau de santé qu'il présidait, au sujet de la quarantaine absolue.

Il fait ressortir l'importance de traverser l'été sans éprouver à cause de l'Exposition qui a lieu à la Nouvelle-Orléans à la fin de cette année; et il soumet une résolution ayant pour objet la modification de la loi quarantenaire actuelle. Dans cette résolution il demande au Gouverneur de l'Etat de détenir quarante jours au lieu de dix les navires arrivant de ports infectés.

Le Dr Salomon a proposé la mise en vigueur de la nouvelle, à l'endroit seulement des navires arrivant des ports de la Havane, de Vera-Cruz et de Rio Janeiro. Il a dit que tout en reconnaissant la nécessité de recourir à des mesures de précaution aussi extrêmes, il serait sage de consulter à cet effet tous les corps commerciaux de la ville, afin de dégager le Bureau d'une partie de la responsabilité.

De longues discussions se sont élevées, et la résolution telle que l'avait présentée le Dr. Holt, a été adoptée.

**A l'article de la mort.**—Le nommé Henri Cooper, blessé samedi dernier par Wm Clark, était la nuit dernière in *articulo mortis*.

En apprenant que l'état du blessé s'aggravait d'heure en heure et que la mort ne se ferait pas longtemps attendre, le juge de la cour d'interrogatoire du Premier district s'est rendu au chevet de Cooper à dessein de recueillir sa dernière déclaration; mais il l'a trouvé dans l'impossibilité de s'exprimer consciemment. Son langage était incohérent, ses yeux vireux, son teint blafard, tout enfin chez lui annonçait une fin très prochaine.

Il est probable que le malheureux ait cessé de vivre avant le jour.

Clark, le meurtrier, affirme qu'il a été assailli avec brutalité par Cooper, sans provocation aucune, et que c'est à son corps défendant qu'il l'a blessé.

**Hydrophobie.**—Il est mort, hier soir, au No 65 de la rue St André, un jeune garçon d'une douzaine d'années, Joseph Walter, dans les conditions les plus tristes.

Le pauvre enfant avait été mordu, il y a deux mois, par un chien, et n'avait pris aucune précaution pour parer à la malheureuse éventualité qui devait en être la conséquence. Il y a un jour ou deux, les premiers symptomes de la rage se manifestaient, et hier soir, il succombait à l'horrible maladie.

**Très grande fécondité.**—Il y a de cela un jour ou deux, une dame G..... a donné le naissance et demeurant rue Conti, 203, mettait au monde trois enfants. Un de nos confrères d'outre canal, dont le *gé-a-headisme* ne connaît pas de bornes, s'est présenté chez la dame et a pu *dérive* se convaincre de l'authenticité de ce fait.

Il a trouvé la mère entièrement remise de la pénible épreuve qu'elle venait de subir, et les trois nouveaux-nés parfaitement heureux d'être au monde. Les trois enfants ne sont pas du même sexe; il y a deux garçons et une fille. Il y a en comme de la galanterie dans l'ordre de leur naissance, la fille est venue entre les garçons.

Le père n'est nullement mécontent de ce soudain accroissement de sa famille; il n'est pas fortuné; mais il est assez vigoureux pour pourvoir aux petits êtres que la Providence lui envoie. Il a foi en l'avenir et espère avoir en eux des bâtons de vieillesse.

**Accident.**—Hier matin, un jeune homme nommé Charles Vollrath a été blessé à un bras accidentellement, par Gustave Duclof, dans la buvette du coin des rues Dumaine et Chartres.

Cet accident s'est produit dans identiquement les mêmes circonstances où des centaines d'autres accidents ont eu lieu: un pistolet que l'on ignorait être chargé est parti entre les main de celui qui l'examinait.

On ne saurait exercer trop de prudence dans la manipulation d'une arme quelle qu'elle soit. Il est heureux que la blessure de M. Vollrath soit au bras et qu'elle ne présente aucune gravité.

**Tentative de suicide.**—Gustave Richards, vieillard d'une cinquantaine d'années, résidant à ses jours hier, dans la soirée, en se coupant la gorge, à sa demeure, à l'angle des rues Laurel et Bellecastle.

Des personnes de la maison sont arrivées à temps auprès de lui pour l'empêcher de se donner la mort.

Le pauvre homme a été transporté à l'hôpital où d'excellents soins lui ont été prodigués.

Il n'a pas fait mystère de la cause de son acte de désespoir; il a avoué franchement y avoir été poussé par des chagrins de famille.

**Noyade.**—Le capitaine de police Roig a fait, l'avant-dernière nuit, une descente dans un tripot de gens de couleur, à l'angle des rues Barracks et Bourgogne, tenu par un nommé L. Lazard.

Neuf joueurs qui s'y trouvaient ont été conduits en prison; et main basse a été faite sur tout ce qui était dans l'établissement.

**Paraphrases.**—Louis Jones et Marie Watson, tous deux dans un état d'ivresse, se sont pris de querelle hier matin, et en sont arrivés aux actes de violence. La femme, affolée par la colère, a lancé à l'individu une pierre qui l'a atteint à la tête et lui a fait une large blessure. La perte de sang de Jones a été telle à la salle de police où on l'avait conduit, qu'il a fallu quérir un médecin pour la lui arrêter.

—Un bambin, Edouard Burns, a été mordu hier, par un serpent, au coin des rues Ste Marie et Religieuse.

—Une énorme brèche s'est déclarée hier, dans la levée de Jefferson. Le fait, signalé à l'attention des autorités municipales, est d'autant plus grave que la brèche menace de s'agrandir à tout instant.

—Wm. Clark qui a mortellement blessé Cook samedi soir, s'est livré hier à la police.

—M. B. A. Baroese a en la clavicule rompue par la chûte d'un auvent rue Elmire, près Dauphine.

—Une montre en or, marquée aux initiales L. E. M., est en la possession du chef de la sûreté, et peut être réclamée par son propriétaire.

—Un phaeton et une baronche ont fait collision hier, rue du Canal, près Dupré, et se sont mutuellement endommagés.

—Des voleurs ont cherché vainement à s'introduire dans le magasin de tabac des MM. Pinski, rue Magazine, 84, hier matin. Ils ont été forcés d'abandonner leur coupable projet par l'approche de personnes.

L'administration de la guerre, dit le *Temps*, du 24 mai, prépare une réforme qui, pour avoir été moins bruyamment annoncée que tant d'autres, risque de passer inaperçue; elle présente cependant un intérêt d'autant plus vif qu'en l'appliquant avec sincérité on parviendra peut-être à prévenir quelques-uns des plus fâcheux effets de la réduction du service. Il s'agit, en un mot, de donner à nos soldats une éducation intellectuelle plus forte et d'y joindre les éléments d'un enseignement patriotique et moral.

Les corps de troupes possèdent, depuis deux mois environ, une instruction rédigée par M. le commandant Poirot, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont extrêmement satisfaisants. Chaque soir, les dernières minutes de la leçon dans les chambrées sont consacrées à une sorte de conférence très courte faite par un sous-officier ou un officier: on rappelle brièvement l'histoire de notre pays, on étudie ses frontières; les mots de patriotisme et de devoir ne sont pas seulement sur les lèvres de l'instructeur, qui, à l'aide de quelques souvenirs précis et sans s'arrêter à des considérations qui seraient déplacées en un tel milieu, en explique le sens véritable; il indique aussi les qualités de bon soldat et montre comment le séjour à la caserne peut préparer les jeunes gens aux épreuves que leur réserve la vie.

Ces efforts ont été couronnés de succès; plusieurs chefs de corps ont constaté que le nombre des punitions diminuait rapidement et qu'à différentes reprises les soldats eux-mêmes avaient empêché un de leurs camarades de commettre un acte d'indiscipline. En même temps, l'union devient plus intime entre ceux qui commandent et ceux qui doivent obéir.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, combien cette éducation morale facilitera la tâche de nos officiers; le soldat qui veut obéir, comme l'enfant qui veut apprendre, se forme avec une surprenante rapidité. Puis, quand il sera rentré dans ses foyers, sa pensée se reportera plus souvent vers le régiment où il aura eu prouver, non par des phrases retentissantes, mais par un effort continu, qu'il aime son pays et qu'il est prêt à le servir.

Une proposition de loi sur le commerce des boissons, présentée, en France, par M. Jean David, du Gers, et plusieurs de ses collègues, demande que "la loi ne permette pas aux boissons produites par la fabrication, quelle que soit d'ailleurs leur qualité, d'entrer dans la consommation avec un faux état civil et sous un nom qui ne leur appartient pas."

L'article unique de cette proposition de loi est ainsi conçu:

"Le fait de mettre en vente et de livrer à la consommation sous les noms de vin ou d'*eaux-de-vie* tout produit qui ne sera pas le résultat immédiat et direct de la fermentation ou de la distillation du jus de raisin frais, sera, au moment de sa maturité constitue un délit.

"Ce délit sera puni des peines édictées par l'article 423 du code pénal."

*Le Journal des Débats* du 24 mai:

La persistance patriotique avec laquelle les Alsaciens-Lorrains saisissent toutes les occasions pour affirmer leur attachement à la France est vraiment touchante.

Jeudi encore, leur Société de prévoyance et de secours mutuels a tenu, dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, sa dixième séance solennelle. Il y avait pas moins de 3,000 assistants. Au dessus de l'estrade dressée pour le bureau flottaient des bannières de crêpe portant les noms et les armes des villes annexées à l'Allemagne: Strasbourg, Metz, Colmar, Mulhouse, Bitche, Phalsbourg.

M. le baron Alméras-Latour, conseiller à la Cour de cassation, Masslu, président à la solennité. Il était assisté de MM. Bibe, Maug et Nieuson, vice-présidents et secrétaire de l'Association.

La cérémonie a commencé par une allocution émue de M Alméras-Latour, qui a remercié les assistants de la fidélité dont ils font preuve en venant chaque année assister aux fêtes de l'Association, "fêtes de famille, a-t-il dit, où comme toujours on rappelle les souvenirs d'autrefois, où l'on parle de ceux qui ne sont plus, où l'on évoque enfin l'image de la patrie perdue."

M. Nieseon a lu ensuite son rapport sur le patronage accordé par la Société aux enfants méritans des sociétaires. Après avoir rappelé la situation douloureuse de l'Alsace-Lorraine, M. Nieseon a dit que, malgré les tristesses de l'heure présente, les Alsaciens-Lorrains n'en demeurent pas moins inébranlables dans leur foi dans l'avenir. "Le temps ne peut rien sur nous," s'est-il écrié aux applaudissements redoublés de l'assistance. "Et notre espoir, a-t-il ajouté, ce sont nos enfans. Nous allons en récompenser près de quatre cents. Quinze jeunes filles et huit garçons vont recevoir des prix d'honneur."

—Chers enfans, a conclu l'orateur, soyez toujours attentifs, soyez sages et bons, et surtout conservez dans vos cœurs ce doux nom de France, que vos pères vous ont appris."

Ce discours a été couvert de bravos enthousiastes

Des récompenses ont été ensuite distribuées aux enfans, et la fête s'est terminée par une matinée musicale et littéraire, à laquelle ont pris part Mlles Houseeil, Edith Plouz, Thuringer, Vautier, Jeanne Duo, MM. Dejean, Paul Cazin, C. Périer, Piter et Florent.

La Chorale alsacienne, l'Orphéon alsacien-lorrain et la musique du 5e de ligne prêtaient également leur concours à cette cérémonie.

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTERS

Fortifiés la système. Tous ceux qui ont vu les effets de Hostetter's Stomach Bitters sur les victimes débiles, abattues par la dyspepsie, la maladie du foie, la fièvre alcoolique, le rhumatisme, le système nerveux ou la débilité générale, savent que dans ce tonique souverain, il y a un principe spécifique qui attaque la source même de l'affection, et la guérit radicalement. A vendre par tous les droguistes et les marchands en général.

LAKE PARK HOUSE,
West-End,
Par J. GALATOIRE,

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un rest